



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00327

Numéro SIREN : 395 133 978

Nom ou dénomination : A T 2 T - ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2012 sous le numéro de dépôt 7068

AT2T – ACIER TRANSFORME TARGE TOURNIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.109.760 €

Siège Social : Les Rouardes – 42320 LA GRAND CROIX

395 133 978 RCS SAINT-ETIENNE

le :	21 NOV. 2012
N° d'ordre :	7068

1994 6321

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2012**

Le 28 septembre 2012, à 10 heures, la société KDI, Société par Actions Simplifiée au capital social de 62.052.480 € dont le siège social est situé à AUBERVILLIERS, 173-179, boulevard Félix-Faure, identifiée sous le numéro 352 645 501 RCS BOBIGNY, représentée par Monsieur Marc FRUSTIE,

agissant en qualité d'associé unique de la SAS AT2T, reconnaît que lui ont été communiqués les documents suivants :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des présentes décisions,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,

Puis statue, ès qualités, sur les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Monsieur Marc Olivier BEAUFILS de ses fonctions de Président de la SAS AT2T, pour convenances personnelles, à compter du 28 septembre 2012.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique, en conséquence de la décision précédente, décide de nommer en remplacement, en qualité de Président de la Société,

la SAS KDI, Société par Actions Simplifiée au capital de 62.052.480 € dont le siège social est situé à AUBERVILLIERS, 173-179, boulevard Félix-Faure, identifiée sous le numéro 352 645 501 RCS BOBIGNY,

représentée par Monsieur Pascal WIGY, demeurant à LAMORLAYE (60260), 15, allée du Clos Saint-Martin.

Cette nomination s'entend pour une durée illimitée à compter de ce jour.

L'associé unique décide que la SAS KDI ne sera pas rémunérée au titre de son mandat de Président.

Le Président ainsi nommé aura, conformément à l'article 15 des statuts, tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément réservés par la loi et les statuts aux associés. Il représentera la Société à l'égard des tiers.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

